

MON TOIT

Un Québécois dans les condos de Starck

LUCIE LAVIGNE

Yves Jean Lacasse, créateur de mode pour Envers, a visité le condo-témoignage aménagé par Philippe Starck au sein du complexe Parris Landing, à Boston.

Amateur de décors chargés et remplis d'antiquités, le dessinateur montréalais a malgré tout craqué pour l'appartement épuré et tout blanc de la vedette française. « Philippe Starck a réussi à lier le moderne à l'histoire, explique-t-il. Le contour des certains objets, comme une bergère, font référence au passé. Je n'habiterais pas un tel appartement, mais je décorerais une pièce chez moi de cette façon-là. »

Les lustres et les accessoires de cristal sont nombreux dans l'appartement à trois niveaux de Starck. « Comme des bijoux, ils rehaussent magnifiquement l'environnement », ajoute le créateur de mode.

Aménagés dans un édifice historique, les 367 appartements du Parris Landing ont parfois vue sur la mer et coûtent entre 547 000 \$US et 699 000 \$US, incluant une place de stationnement. Il faut, par contre, prévoir la bagatelle... de 100 000 \$US pour bénéficier du design d'intérieur signé Philippe Starck. Sans compter l'ameublement du célèbre designer. Dans ce cas, il est souhaitable de contacter l'associée du concepteur, l'en-

treprise londonienne Yoo. Actuellement, 80 % des appartements sont vendus. « Et l'un des attraits est assurément la signature de Philippe Starck, dit-on au bureau des ventes, basé à Charlestown. Il est considéré comme un designer jeune et branché. »

Yves Jean Lacasse, propriétaire de la boutique Envers à Montréal, a eu la chance de côtoyer Philippe Starck lors de la présentation du concours de mode « Boston après Starck » à la mi-septembre. Cet événement organisé en vue d'amasser des fonds pour l'Alliance Française a permis aux invités de visiter les appartements modèles du Parris Landing.

Grâce à la délégation du Québec à Boston, le créateur de mode a pu faire partie du jury. Les étudiants de différentes écoles de mode du Massachusetts se sont inspirés de l'oeuvre et du style de Starck pour créer leurs vêtements. La création gagnante ne manquait d'ailleurs pas d'imagination ni de provocation. Yves Jean Lacasse la décrit : « C'était un sac fait d'un bouillonné de tulle orange. Retenu par un ruban de satin blanc, ce fourre-tout était porté en faux cul », dit-il.

Imaginez un sac à dos, à la hauteur des fesses... À la fois coussin, tournure et sac utilitaire, cette création est assurément multifonctionnelle. Sans compter son style. À la fois moderne et baroque, il évoque parfaitement celui de Philippe Starck.



PHOTO FOURNIE PAR YVES JEAN LACASSE

Le créateur de mode montréalais Yves Jean Lacasse a visité l'appartement-témoignage aménagé par Philippe Starck dans le nouveau complexe Parris Landing de Boston.



Manger dans une nouvelle cuisine... sans gruger mes économies !

« Notre cuisine avait vraiment besoin d'être rénovée. Mais on ne voulait pas y mettre toutes nos économies. Et puis on a découvert qu'avec le programme Marge Proprio RBC^{mc}, on pouvait utiliser la valeur nette de notre maison pour financer les travaux. En fait, ça nous donne accès à une marge de crédit au taux préférentiel de RBC^{**}. On fait une seule demande et, quand elle est approuvée, on obtient une limite de crédit globale qui peut aller jusqu'à 75 % de la valeur de notre maison. À mesure qu'on rembourse notre hypothèque, notre crédit disponible augmente. Ce qui est pratique, c'est qu'on peut utiliser les fonds au besoin. Sans compter qu'il n'y a pas de frais annuels ni de frais de service. En payant moins d'intérêts, on a pu faire nos rénovations pour moins cher. Et le résultat est tellement beau ! Merci, RBC[®] ! »

Pour en savoir plus, passez à une succursale, composez le 1-877-ROYAL[®] 7-0 ou consultez le www.rbcbanqueroyle.com/mrgproporc.

➤ Vous pourriez gagner 25 000 \$ pour faire les rénovations dont vous rêvez*.

Deux nouveaux projets Accès Condos

CLAUDE-V. MARSOLAIS

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) a dévoilé cette semaine deux nouveaux projets de son programme Accès Condos, qui vise à faciliter l'accès à la propriété aux ménages à revenu moyen. Il s'agit de Jardins Saint-Léonard qui comprend 107 condos d'une à trois chambres à coucher et de Place Alizés, dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville, qui compte 14 condos d'une ou de deux chambres à coucher.

Le programme Accès Condos permet à des ménages d'obtenir un crédit d'achat équivalant à 10 % de la valeur du logement neuf sur le marché. Ce pourcentage représente le profit réalisé par le constructeur.

Le crédit d'achat peut être utilisé comme mise de fond lors de l'achat, mais il est remboursable à la SHDM au moment de la revente de la propriété. L'acquéreur doit habiter la propriété. En cas de location, le crédit d'achat devient exigible immédiatement.

Le projet Jardins Saint-Léonard est situé au 7010, 27^e Avenue, au nord de la rue Bélanger, dans une enclave résidentielle offrant quiétude et sécurité. Les Constructions Beau-Design y érigent deux bâtiments en béton, dotés d'ascenseurs. Des stationnements extérieurs (gratuits) et intérieurs seront disponibles pour les propriétaires. La première phase de 24 appartements devrait être complétée en février 2006 et la deuxième phase (83 appartements) sera prête en juillet prochain.

Un condo de deux chambres se vend 175 000 \$ (taxes incluses), mais avec le crédit d'achat, l'acquéreur n'aura à payer que 157 000 \$.

Le projet Place Alizés, situé au 10680, rue Tanguay, est réalisé par l'Atelier d'architecture Saroli Palumbo Inc. Le bâtiment de 14 condos est en acier et en béton. Une aire commerciale est prévue dans le projet qui devrait être complété en janvier 2006.

Le prix de vente d'un condo de deux chambres (964 pieds carrés) est de 180 000 \$ mais l'acquéreur n'aura à payer que 162 000 \$, compte tenu du crédit de 10 % consenti par la SHDM.

Au printemps dernier, la SHDM avait lancé un premier projet Accès Condos, Place Sainte-Croix, à proximité du Collège de Saint-Laurent et de la station de métro Du Collège. Ces 56 appartements en copropriété, dont 80 % ont déjà été vendus, seront livrés en juin 2006.

LES VOYAGEURS EN PARTANCE POUR...

VACANCES VOYAGE

Tous les mercredis et samedis dans LA PRESSE

JE CHOISIS ➤ RBC^{mc}

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. ^{mc} Marques de commerce de la Banque Royale du Canada. Tous les produits de financement aux particuliers sont offerts par la Banque Royale du Canada, sous réserve de ses critères de prêt habituels.

** Le taux préférentiel de RBC Banque Royale était de 4,25 % en date du 20 octobre 2004 ; il est sujet à changement sans préavis.

* Règlement du concours :

- Pour participer et être admissible au concours, le participant doit être un résident du Canada ayant atteint l'âge de la majorité au plus tard le 31 décembre 2005, et client de la Banque Royale du Canada (« RBC »). Les employés (ainsi que les personnes habitant sous le même toit que les employés) de RBC, de ses filiales, sociétés affiliées, agents et ceux de l'organisme indépendant chargé de la gestion du concours ne sont pas admissibles.
- Les clients principaux emprunteurs (comme l'indique leur demande) d'une hypothèque existante de RBC ou d'une Marge de Crédit Royale garantie en date du 31 décembre 2005 sont inscrits automatiquement au concours. Les garants ne peuvent participer automatiquement au concours. AUCUN ACHAT REQUIS. Vous pouvez également participer au concours en envoyant vos nom, date de naissance, adresse postale et numéro de téléphone (jour), ainsi qu'un texte de 100 mots ayant pour thème « Comment je prévois utiliser mes 25 000 \$ en rénovations si je gagne à ce concours », dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Concours « Rénovez grâce à RBC, prise deux », C.P. 4002, Paris (Ontario) N3L 3W9. Limite de un bulletin de participation par personne. Tous les bulletins de participation doivent être reçus au plus tard à 23 h 59 (HNE) le 31 décembre 2005. Un (1) grand prix de 25 000 \$ CAN sera remis au gagnant. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins admissibles reçus. Le règlement complet du concours peut être obtenu en envoyant, avant le 10 décembre 2005, une enveloppe préaffranchie et préadressée à : Règlement du concours « Rénovez grâce à RBC, prise deux », C.P. 4002, Paris (Ontario) N3L 3W9, en consultant le www.rbcbanqueroyle.com/margeproprio ou en passant à une succursale RBC. Le tirage au sort aura lieu le 31 janvier 2006. Avant d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra répondre correctement à une question réglementaire d'arithmétique et signer un formulaire standard d'exonération de responsabilité.